

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2019

L'an deux-mille-dix-neuf le vingt-six du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 19/09/2019

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	12

PRÉSENTS : M. TRAPATEAU – M^{me} NEBOUT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M. BOURNIER– M^{me} DELAGE – M^{me} BOUCHER – M. BUNA – M^{me} JACQUELIN (arrivée à 21h30)

ABSENTS EXCUSÉS : M. SARDIN – M^{me} DUPUY-LUCE – M. PESTRE

Secrétaire de séance : M^{me} BOUCHER

M^{me} DUPUY-LUCE donne pouvoir à M^{me} NEBOUT.

M^{me} JACQUELIN donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M. SARDIN donne pouvoir à M. BOURNIER.

M. PESTRE donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Convention mise à disposition d'un agent du personnel du SIVOS ;
- Validation parcelle ZP79 pour achat du réservoir d'eau du Petit Mairat ;
- Rétrocession d'une concession du cimetière ;
- Avis sur la demande d'implantation d'un parc éolien sur Cherves-Châtelars et Lésignac-Durand ;
- Mise à disposition d'un emplacement au SDEG pour l'implantation d'une borne de recharge électrique ;
- Effacement de dettes au budget assainissement ;
- Validation du rapport de la Cour des Comptes de la CdC Charente Limousine ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour l'aide au voyage scolaire de collégien.

Approbation du précédent compte-rendu

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu du Conseil municipal du 29 août a été validé par mail par l'ensemble des conseillers municipaux et affiché en mairie le 13 septembre 2019.

Objet : Convention de Mise à disposition d'un agent du SIVOS à la commune/ D2019_5_1

M. le Maire ne participe ni au débat ni au vote.

Depuis 2015, un agent du SIVOS est mis à disposition, sans contrepartie financière, affecté au fonctionnement de la bibliothèque. La convention de mise à disposition est à renouveler à compter du 1er octobre 2019 pour une durée de 3 ans, pour y exercer les fonctions d'auxiliaire de bibliothèque à raison de 15 heures par semaine.

Le SIVOS de Montembœuf, par délibération en date du 4 juin 2019, propose à la commune que cette mise à disposition soit totalement exonérée du remboursement des salaires et charges alloués à l'agent pendant la durée de la mise à disposition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Mme Manière Nicole, adjointe au Maire, à signer la convention précitée.

Vote Pour : 10

Objet : Validation nouvelle division cadastre pour achat du réservoir d'eau du Petit Mairat/ D2019_5_2

M. le Maire expose qu'un géomètre-expert est venu sur le terrain pour procéder à la division cadastrale de la parcelle ZP40.

La parcelle est ainsi divisée en deux :

- ZP78 d'une contenance de 6ha17a63ca
- ZP79 d'une contenance de 16ca sur laquelle se situe le réservoir d'eau du Petit Mairat.

M. le Maire indique que le propriétaire propose à la commune la vente de la parcelle ZP79 à l'€ symbolique. Cet achat permettrait à la commune de préserver et entretenir son petit patrimoine local.

L'actuel propriétaire souhaite continuer à utiliser un droit de puisage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les 2 nouvelles divisions cadastrales ZP 78 et ZP 79,
- Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle ZP 79 pour un prix de 1 € symbolique,
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires auprès du notaire,
- Précise qu'un droit de puisage sera laissé aux droits de la parcelle cadastrée ZP 79.

Vote Pour : 12

Objet : Rétrocession d'une concession du cimetière/ D2019_5_3

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme LO PICCOLO Brigitte, habitant 175 route de la Falaise 06670 ST MARTIN-DU-VAR, et M. GILBERT Pascal, habitant rue de Passe-mon-temps 97229 LES TROIS ILETS, ayants droits de M. et Mme GILBERT Raymond et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 44 en date du 28 juillet 2000

Enregistré par la Recette principale des Impôts d'Angoulême extérieur le 08/08/2000,

Concession perpétuelle

Au montant réglé de 713 F soit 108,70 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Mme LO PICCOLO et M. GILBERT, ayants droits des acquéreurs d'une concession de 6.87 m² dans le cimetière communal le 28 juillet 2000, se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, ils déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 67.39 euros (au prorata de la durée d'utilisation sur la base d'une concession cinquantenaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession.

Vote Pour : 12

Objet : Avis sur projet de parc éolien sur Cherves-Châtelars et Lésignac-Durand/ D2019_5_4

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils sont appelés à donner leur avis sur le projet de construction d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur les communes de Cherves-Châtelars et Lésignac-Durand par la société Ferme Éolienne de la Besse SAS.

Le dossier de l'Enquête Publique a été mis à disposition des membres du Conseil. L'Enquête Publique est en cours, elle a lieu du 16 septembre au 17 octobre 2019.

Mme DELAGE expose ses arguments en défaveur du projet :

- Proximité trop grande avec l'espace ornithologique des lacs de Haute-Charente et le couloir de migration
- Coût du démantèlement très couteux pour une durée de vie des éoliennes de seulement 20 ans

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre le projet du Parc éolien sur Cherves-Châtelars et Lésignac-Durand.

Vote Pour : 1 – Abstention : 8 – Contre : 3

Objet : Mise à disposition d'un emplacement au SDEG pour implantation d'une borne de charge électrique / D2019_5_5

Monsieur le Maire expose que le SDEG 16 procède à la mise en place du plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques tel que déposé au Feder et à la Région Nouvelle Aquitaine. La commune souhaite apporter son soutien à l'écomobilité et la transition énergétique en favorisant l'implantation d'une borne pour véhicules électriques sur son territoire ; pour cela, la commune décide de mettre à disposition du SDEG 16 le terrain suivant :

Implantation de la borne :

Commune : Montembœuf

Adresse : Place Laurent Prat

Section, parcelle du terrain : place communale (domaine public communal)

Superficie totale du terrain : 35 m2.

L'implantation est prévue dans le projet d'aménagement du centre-bourg actuellement en cours.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 10 ans. La commune s'engage à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit (non payant) et ce pendant la durée de la convention de mise à disposition. Le reliquat du plan de financement est pris en charge par la Communauté de Communes.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Objet : Effacement total des dettes de 290.88 euros / budget assainissement / D2019_5_6

Suite à la commission de surendettement de la Charente, Monsieur le Maire présente la proposition émanant de la Banque de France, d'effacement total des dettes d'un administré. La dette s'élève à 290,88 € sur les exercices 2014 et 2015 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un AVIS FAVORABLE à l'effacement total des dettes d'assainissement.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Objet : Présentation du rapport de la Cour des Comptes sur la gestion de la communauté de communes

M. Le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le rapport de la Cour des Comptes sur la gestion de la communauté de communes Haute-Charente de 2013 à 2016, la communauté de communes du Confolentais de 2013 à 2016 et la communauté de communes de Charente Limousine depuis 2017. Il précise que le lien pour télécharger l'ensemble du rapport leur a été transmis en même temps que la convocation au Conseil Municipal. Chacun a ainsi pu prendre connaissance du rapport. La présentation du rapport donne lieu à un débat.

Objet : Aide financière pour voyage collégien/ D2019_5_7

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée par des familles de collégiens, domiciliées à Montembœuf et participant à un voyage dans le cadre scolaire, pour obtenir une participation financière.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal délibère pour un montant d'aide financière pour toutes les demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer 40 € à chaque collégien domicilié à Montembœuf et participant à un voyage scolaire. L'aide sera versée directement au collège. Les montants alloués seront crédités au compte 658822.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Questions diverses

- Tous aux jardins samedi 12/10
Mme Manière présente le programme à l'ensemble des conseillers.
- Repas des Aînés dimanche 20/10 (préparation de la salle le samedi après-midi)
- Tour cycliste de Charente Limousine :

M. PÉRILLAUD, président du Club cycliste de La Rochefoucauld, a rencontré M. Le Maire pour proposer d'organiser le prochain tour de Charente-Limousine à Montembœuf. Cette 4^{ème} édition aurait lieu en avril 2020.

Le club demande une participation de 2 000 € à la commune et d'autres financements aux autres collectivités (département, CDC,...). La commune accueille le tour et le club pilote toute l'organisation.

La Conseil municipal demande plus d'informations avant de pouvoir se prononcer. M. le Maire proposera un autre rendez-vous au club pour avoir davantage de précisions.

Séance levée à 22h25

À Montembœuf, le 7 octobre 2019

Le Maire,
Jean-Marie TRAPATEAU

